AESH, un métier, un statut, une reconnaissance !
Nous ne voulons plus être les bonnes poires de l'Éducation Nationale

Nous, Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap, les bonnes poires de l'Éducation Nationale.

Nous qui aimons notre métier, qui l'exerçons avec conviction et professionnalisme.

Nous, qui vivons silencieusement : la PRECARITE (avec un salaire inférieur à 800 euros par mois), la CONTRACTUALISATION longue durée (2x3ans de CDD avant un CDI), sans aucune évolution de carrière possible.

Nous AESH du 56 constituées en collectif et unis avec l'ensemble des confédérations syndicales du Morbihan, FSU56, SNUipp56, la CGT56, FO56 et Sud éducation56, demandons à notre ministère une reconnaissance professionnelle statutaire valorisant nos compétences.

Nous demandons, un statut de fonctionnaire d'état ouvrant droit à :

- La formation continue.
- La reconnaissance d'un taux plein à 24h hebdomadaire, soit une augmentation de l'indice du taux horaire assurant un salaire mensuel net minimum de 1200 euros.
- La création d'un pôle de remplaçants.
- La formulation de vœux et une participation à la mutation académique.
- La création d'une grille d'évolution salariale indexée sur l'ancienneté.
- Un accès aux indemnités REP et REP+.

Nous demandons, la suppression des PIAL, dispositif de gestion du personnel augmentant la mutualisation des AESH, déstabilisant la régularité des accompagnements.

Nous demandons, des embauches massives d'AESH dans le 1 et 2nd degré, indispensables aux besoins en personnel nécessaire au respect des notifications d'accompagnement déjà accordées.

Devant l'urgence des besoins d'accompagnants dans nos écoles et afin de pérenniser la réussite et l'épanouissement scolaire des élèves en situation de handicap, il est vital de reconnaître et valoriser le métier d'AESH.

NOM	PRENOM	VILLE	SIGNATURE	COMMENTAIRES